



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable.

* [A/72/150](#).



Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable

Résumé

Lors de sa trente-septième session, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014. Dans ses résolutions [69/211](#) et [70/209](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu ce programme.

En application de la résolution [70/209](#) de l'Assemblée générale, le présent document donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation et fait le point sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme d'action mondial.

I. Introduction

A. Contexte

1. L'éducation au service du développement durable « donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation au service du développement durable fait partie intégrante de l'éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformationnelle qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société¹ ». L'éducation au service du développement durable est une composante importante de l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation.

2. En tant qu'organe responsable de l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO coordonne le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable. Sur la base de larges consultations et des contributions d'un large éventail de parties prenantes, le Programme d'action mondial a été approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO réunie en sa trente-septième session, en novembre 2013, et reconnu par l'Assemblée générale dans ses résolutions [69/211](#) et [70/209](#) comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable au-delà de 2014.

3. Le Programme d'action mondial est axé sur la conduite et l'intensification d'activités articulées autour de cinq domaines d'action prioritaires. L'UNESCO apporte son soutien à différents partenaires et parties prenantes, sensibilise à la question de l'éducation au service du développement durable, donne à cette dernière une plus grande visibilité, assure sa promotion au niveau international et aide les États membres à l'intégrer dans leurs plans et programmes d'éducation.

4. On assiste, au niveau international, à une reconnaissance croissante de l'éducation au service du développement durable en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité et facteur clef du développement durable, comme en témoignent les références qui y sont faites dans des documents clefs tels que le Cadre d'action Éducation 2030; la résolution 2/3 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à la sensibilisation à l'écologie; le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables; les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement; l'Accord de Paris sur le climat; Déclaration de Carthagène (Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes); la Déclaration de Kurashiki par le G-7; la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation au service du développement durable; la Déclaration de Nicosie sur l'éducation au service du développement durable; et l'appel à l'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur les océans pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14. La forte intégration de l'éducation au service du développement durable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contribuera grandement à renforcer les actions menées dans le domaine de l'éducation au service du développement durable dans les années à venir.

¹ Voir UNESCO, Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (2014). Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514f.pdf>.

5. Le Cadre d'action Éducation 2030 met l'accent sur le rôle central de l'éducation et de l'apprentissage dans la quête commune du développement durable. Sa base conceptuelle, ses incidences socioéconomiques ainsi que ses liens environnementaux et culturels en font une entreprise qui porte sur tous les aspects de la vie. Le Cadre d'action Éducation 2030 nécessite de profonds changements dans la manière dont l'éducation est souvent pratiquée aujourd'hui.

B. Grandes lignes du rapport

6. Le présent rapport est établi en application de la résolution 70/209, dans laquelle l'Assemblée générale demandait à l'UNESCO de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un bilan de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable. Ce document présente des informations générales sur la réalisation de l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation, et offre une vue d'ensemble de l'éducation au service du développement durable et de la mise en œuvre du Programme. Il présente également des recommandations et des moyens de faire progresser l'éducation au service du développement durable dans les années à venir.

7. Ce rapport a été élaboré sur la base des résultats de plusieurs enquêtes menées auprès des partenaires principaux du Programme d'action mondial (90 parties prenantes disposant d'une grande force de communication et d'influence politique choisies par l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme) et d'autres organisations et acteurs de l'éducation au service du développement durable, d'entretiens avec des informateurs clefs, des conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'éducation publié en 2016, du rapport préliminaire de suivi de 2016 consacré aux partenaires principaux du Programme et du rapport d'évaluation à mi-parcours de 2017 sur la mise en œuvre du Programme, et d'informations provenant d'autres sources pertinentes telles que la Sustainable Development Knowledge Platform.

II. Mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation

A. Offrir à tous une éducation de qualité pour parvenir au développement durable

8. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'éducation est reconnue comme une composante clef du développement durable. Dans le cadre de la Déclaration d'Incheon, adoptée en 2015 à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation, l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, a été chargée de diriger et de coordonner l'action menée en vue d'atteindre l'objectif d'éducation avec ses partenaires. La feuille de route établie en vue d'atteindre les 10 cibles de l'objectif de développement durable 4 (« Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ») est le Cadre d'action Éducation 2030, adopté en novembre 2015, qui fournit des orientations aux gouvernements et aux partenaires sur la manière de mettre en œuvre le nouveau programme éducatif et sur la manière de traduire dans la pratique les engagements pris aux niveaux national, régional et mondial.

9. Cet ambitieux programme d'éducation ne peut être mené à bien que si de solides partenariats, multipartites et ouverts à tous, ainsi que des alliances stratégiques sont constitués pour permettre à la communauté internationale d'atteindre cet objectif commun d'ici à 2030. La responsabilité principale de la mise en œuvre du programme incombe aux gouvernements, auxquels l'UNESCO et ses partenaires fourniront un appui grâce à des conseils coordonnés sur les politiques à adopter, à une assistance technique, au renforcement des capacités et au suivi des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national. À cet égard, l'UNESCO a adapté son programme d'éducation afin d'aider les pays à atteindre l'objectif de développement durable 4 et ses cibles, et d'assurer le suivi des efforts déployés. L'accent est mis sur l'appui à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 au niveau national, et sur la coordination et le suivi de la mise en œuvre aux niveaux mondial et régional.

10. L'UNESCO a mis en place un certain nombre de partenariats et de mécanismes de coordination aux niveaux mondial, régional et national pour appuyer la mise en œuvre du nouveau programme éducatif. Au niveau mondial, un mécanisme de coordination multipartite et inclusif de haut niveau mis en place par l'UNESCO – le Comité directeur de l'objectif de développement durable-Éducation 2030 – a été créé. Son objectif principal est d'aider les pays et partenaires à atteindre l'objectif de développement durable 4 ainsi que les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à l'éducation grâce à des conseils stratégiques, un suivi, des partenariats, des campagnes de promotion et l'harmonisation des activités menées par les partenaires. Au niveau régional, des groupes partenaires ou des mécanismes de coordination ont été mis en place dans la plupart des régions (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, Asie et Pacifique, États arabes, Amérique latine et Caraïbes) pour la mise en œuvre du Cadre d'action Éducation 2030. La Consultation collective des organisations non gouvernementales au sujet d'Éducation 2030 est un autre mécanisme clef visant à appuyer la mise en œuvre de l'objectif 4. D'autres partenaires – dans les milieux universitaires, le secteur privé, les organisations de jeunes, les médias et les communautés – sont également appelés à apporter leur contribution.

11. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation publié en 2016 a montré que, faute d'accroître immédiatement ses efforts de façon considérable, la communauté internationale ne sera pas en mesure d'atteindre son objectif. Parmi les principales difficultés figurent la nécessité pour les pays de renforcer leurs capacités, le manque de données et d'informations, ainsi que la nécessité d'augmenter les crédits nationaux alloués à l'éducation, lesquels doivent également être utilisés plus efficacement et répartis avec plus d'équité. Au cours des dernières années, le financement mondial pour l'éducation a nettement diminué, entraînant un grave déficit de financement.

12. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation publié en 2016 contient également des recommandations sur la façon dont les systèmes éducatifs peuvent contribuer plus efficacement au développement durable :

a) Les collaborations et synergies entre tous les secteurs et partenaires doivent être soutenues. Les problèmes systémiques nécessitant l'intervention de multiples acteurs et d'être abordés selon diverses perspectives, des efforts plus soutenus sont nécessaires pour impliquer tous les partenaires, notamment les ministères, les spécialistes de l'éducation et la société civile, aux niveaux local et national, et dans tous les secteurs;

b) Les gouvernements doivent considérer l'enseignement et la formation scolaires et non scolaires comme essentiels pour lutter contre les problèmes intersectoriels. L'éducation et la formation tout au long de la vie peuvent contribuer

à renforcer les capacités dans tous les secteurs. De nombreux objectifs de développement durable exigent des qualifications et des compétences spécialisées transmises par l'intermédiaire des systèmes éducatifs;

c) L'élargissement de l'accès des groupes marginalisés à un enseignement primaire et secondaire de qualité contribuera à réduire les inégalités et les disparités en matière de revenus. Les modifications apportées à la réglementation du marché du travail et les évolutions de la technologie ne devraient pas pénaliser les travailleurs occupant des emplois moins sûrs, en particulier dans les secteurs non structurés de l'économie;

d) Les systèmes éducatifs ont besoin d'un financement accru et prévisible pour permettre à tous les élèves de bénéficier jusqu'au bout d'un enseignement primaire et secondaire, accroître le nombre d'enseignants qualifiés, compétents et motivés, fournir une éducation de qualité aux populations marginalisées et anticiper les conséquences du changement climatique, les catastrophes naturelles et l'éventualité d'un conflit prolongé;

e) Une plus grande équité dans l'éducation primaire et secondaire pour tous, en particulier pour les filles, permettrait de réduire la croissance démographique, de faire évoluer les normes et les pratiques sociales dans toutes les classes d'âge, et de limiter la charge qui pèse sur notre planète;

f) Dans le cadre de l'élaboration des politiques relatives aux compétences, les systèmes d'éducation devraient répondre aux besoins à moyen et à long terme et tenir compte des incidences de la croissance durable. Il est nécessaire d'enseigner des compétences vertes aux étudiants et d'assurer aux travailleurs la possibilité de se recycler et d'améliorer leurs compétences, ainsi que d'apporter des modifications aux programmes d'enseignement secondaire et supérieur. Une meilleure coopération avec les entreprises et l'industrie permettrait d'améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage;

g) L'éducation civique et les programmes d'enseignement consacrés à la paix et à la durabilité peuvent être d'importants leviers pour atteindre l'objectif de développement durable. Appliqués efficacement, ils peuvent rendre le système de justice plus équitable, renforcer les capacités judiciaires et de maintien de l'ordre, favoriser des sociétés moins violentes et plus constructives, mieux faire comprendre les liens entre la culture, l'économie et l'environnement, et aider à hiérarchiser les mesures qui amélioreront les perspectives des générations à venir. Cette question en particulier est au cœur de la cible 4.7 de l'objectif de développement durable 4, qui porte sur l'éducation au service du développement durable et les approches connexes telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, la santé et le bien-être, et les modes de vie durables.

13. En résumé, le Cadre d'action Éducation 2030 exige un engagement et une action soutenus et accrus de la part des gouvernements et de tous les partenaires afin d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable, et de promouvoir une formation tout au long de la vie d'ici à 2030.

B. Intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes

14. Dans tous ses programmes, l'UNESCO intensifie ses efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (objectif de développement durable 5) en termes d'accès à l'éducation, de participation à la prise de décisions (en particulier dans le domaine des sciences), de promotion en tant qu'agents du changement social, et dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

15. L'UNESCO encourage l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et la programmation centrée sur la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial, en adéquation avec son plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2021. La prise en compte de la problématique hommes-femmes vise à intégrer pleinement les considérations relatives aux inégalités entre les sexes dans les stratégies et les activités des programmes, notamment par des conseils sur les politiques à adopter, des plaidoyers, des travaux de recherche, l'élaboration de normes, le renforcement des capacités, le suivi et évaluation, ainsi que toute autre forme d'assistance technique. L'UNESCO soutient également des programmes sur la problématique hommes-femmes afin de réduire les inégalités spécifiques rencontrées par des femmes ou des hommes, des filles ou des garçons, dans des situations particulières. Par exemple :

a) En Afghanistan, l'UNESCO fournit un appui technique au Ministère de l'éducation afin que les manuels d'alphabétisation intègrent des contenus tenant compte de la problématique hommes-femmes dans huit domaines de compétences, dont la consolidation de la paix, les compétences nécessaires à la vie courante, la santé et le bien-être, et le développement durable;

b) Au Brésil, en partenariat avec des municipalités, l'UNESCO a soutenu la formation d'enseignants dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, des compétences nécessaires à la vie courante et de l'éducation au service du développement durable. Elle organise également, en partenariat avec une chaîne de télévision publique rattachée au Ministère de l'éducation, des campagnes nationales sur ces thèmes à l'intention des enseignants des écoles publiques;

c) Au Guatemala, l'UNESCO aide le Ministère de l'éducation à mettre en place une stratégie nationale pour l'éducation civique qui tienne compte de la problématique hommes-femmes. Ce projet a permis de renforcer le programme d'enseignement primaire accéléré avec du matériel pédagogique intégrant l'éducation au service du développement durable;

d) En Arabie saoudite, au Soudan du Sud, au Soudan, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie a aidé les autorités nationales à renforcer et à mettre au point des programmes d'alphabétisation inclusifs, de qualité et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, dans le cadre des stratégies nationales de développement visant à promouvoir la paix, la cohésion sociale et le développement durable;

e) Au Kenya, l'UNESCO soutient les programmes de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques pour les filles. Grâce au programme de mentorat instauré pour ces matières, 1 000 filles élèves du secondaire ont bénéficié d'un soutien en mathématiques, en physique, en sciences agricoles, en sciences marines et océaniques, et dans plusieurs domaines de l'ingénierie, dont le génie électronique et les télécommunications, la géospatiale et l'ingénierie spatiale, le génie aéronautique, etc. L'UNESCO a également soutenu la formation des enseignants dans le domaine de la violence à l'égard des femmes. Un guide de formation sur ce type de violence au sein des établissements d'enseignement a été élaboré à l'intention des formateurs, selon une approche axée sur les compétences, afin de former des professionnels de l'éducation et de leur faire acquérir les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour lutter efficacement contre la violence sexiste dans les écoles kényanes.

16. L'UNESCO vise ainsi à réduire les disparités persistantes entre les sexes et à promouvoir l'égalité des sexes dans l'enseignement dans tout le système éducatif, pour tout ce qui a trait à l'enseignement (accès, promotion d'environnements

d'apprentissage sûrs et responsabilisants), au sein même des enseignements (contenu, contexte et pratiques d'enseignement et d'apprentissage, modes d'enseignement et évaluations) et par l'enseignement (résultats de l'apprentissage, possibilités de vie et de carrière).

17. L'Examen 2016 sur la problématique hommes-femmes du Rapport mondial de suivi sur l'éducation propose six recommandations clefs pour améliorer les moyens de suivre la situation en matière d'égalité des sexes dans l'enseignement et, par conséquent, de mettre les pays et les organisations face à leurs responsabilités :

a) Élaborer un ensemble plus complet d'indicateurs en matière d'égalité des sexes, allant au-delà de l'objectif de la parité;

b) Surveiller de manière systématique les normes, les valeurs et les comportements relatifs à l'égalité hommes-femmes, et améliorer l'accès à l'éducation;

c) Promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions en dehors du système éducatif par l'adoption de lois et de politiques, la répartition des ressources et l'amélioration des pratiques d'enseignement et d'apprentissage;

d) Encourager le resserrement des liens entre les personnes œuvrant en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation et celles menant ce même travail dans une perspective plus large;

e) Constituer un groupe de travail et un réseau transnational sur la mesure de l'égalité des sexes dans l'éducation en vue de mettre en commun les stratégies efficaces;

f) Surveiller les pratiques à l'intérieur de la salle de classe : programmes scolaires, manuels, évaluations et formation des enseignants, et inclure des évaluations de la sensibilité à la problématique hommes-femmes dans les outils d'observation des classes.

C. Aucun pays laissé pour compte

18. Le Programme 2030 témoigne d'une volonté d'ouverture (« ne laisser personne de côté ») qui comprend l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et la réduction de la pauvreté au sein des pays ainsi que des écarts de pauvreté entre ces derniers. Cela nécessite de donner la priorité absolue à l'appui aux pays les moins avancés, aux pays en situation de conflit et à d'autres situations spéciales en matière de développement. En ce qui concerne l'objectif de développement durable 4, l'inclusion et l'équité constituent la base même d'une éducation de qualité.

19. Le conflit armé est l'un des plus grands obstacles au progrès dans le domaine de l'éducation. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation de 2016, dans les pays touchés par un conflit, 21,5 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire (35 % du total) et près de 15 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire (25 %) ne sont pas scolarisés. L'importance de l'éducation dans les situations de crise est reflétée dans un certain nombre de cibles relevant de l'objectif 4. La cible 4.5 vise à assurer l'égalité d'accès à l'éducation pour les « personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable »; la cible 4.7 met l'accent sur le rôle de l'éducation pour la « promotion d'une culture de paix et de non-violence »; et la cible 4.a souligne la nécessité de fournir « à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ». Reconnaisant que les crises constituent des obstacles à l'éducation, le cadre d'action Éducation 2030 stipule que les pays

doivent « instaurer des mesures pour assurer des systèmes éducatifs inclusifs, réactifs et résilients pour répondre aux besoins des enfants, jeunes et adultes en situation de crise, notamment les personnes déplacées et les réfugiés ». Il souligne également l'importance de la réduction des risques de catastrophe, de l'éducation pour la paix, de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours, ainsi que de la protection des établissements d'enseignement contre la violence, y compris à l'égard des femmes.

III. Mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable

20. Les objectifs de développement durable offrent un cadre global pour permettre aux organisations de faire le lien entre l'éducation et le développement durable. La question de l'éducation est également incluse dans les objectifs concernant la santé, la croissance et l'emploi, la consommation et la production durables, ainsi que les changements climatiques. Ensemble, tous ces objectifs permettent d'introduire de multiples façons l'éducation au service du développement durable en tant que composante essentielle de l'objectif de développement durable 4. Celle-ci est explicitement reconnue dans le cadre de la cible 4.7, de même que l'éducation à la citoyenneté mondiale, que l'UNESCO promeut comme démarche complémentaire².

21. L'éducation au service du développement durable trouve un écho dans chacun des 17 objectifs de développement durable; les connaissances et les comportements sont essentiels en vue d'atteindre tous les objectifs de développement durable et leurs différentes cibles. Les objectifs de développement durable sont donc utiles pour susciter un appui politique en faveur de l'éducation au service du développement durable et fournir un cadre d'action commun. Ils permettent également d'établir des liens entre plusieurs thèmes et de créer des synergies entre différents objectifs.

22. Considérant que les 17 objectifs de développement durable sont interdépendants et que l'éducation est à la base de chacun d'eux, l'UNESCO contribue sensiblement à la réalisation de ces objectifs³ au moyen d'une approche intégrée, en s'appuyant sur tous ses domaines de compétence et en coopération étroite avec les organismes des Nations Unies et les partenaires principaux du Programme d'action mondial. L'éducation au service du développement durable sert donc à mobiliser le secteur de l'éducation mais aussi, au-delà, d'autres secteurs concernés par le programme mondial de développement en démontrant la valeur transversale de l'éducation.

23. En tant que contribution importante au Cadre d'action Éducation 2030 et à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et mondial, vise à susciter des actions concrètes dans le domaine de l'éducation au service du développement durable, à renforcer les actions existantes et à résoudre par l'éducation les principaux problèmes de durabilité.

² Voir *Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage*, UNESCO, 2015. Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002332/233240f.pdf>.

³ Voir *L'UNESCO fait avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002477/247785f.pdf>.

A. Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable

24. Le Programme d'action mondial de l'UNESCO a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'éducation au service du développement durable en novembre 2014, à Aichi-Nagoya (Japon). Il met l'accent sur l'adoption de mesures en matière d'éducation au service du développement durable et le renforcement des mesures existantes à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation, ainsi que dans tous les secteurs du développement durable. À des fins d'orientation stratégique et pour favoriser l'engagement des parties prenantes, cinq domaines d'action prioritaires ont été recensés : des politiques à l'appui de l'éducation au service du développement durable; transformer les environnements d'apprentissage et de formation; renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs; autonomiser et mobiliser les jeunes; et accélérer la recherche de solutions durables au niveau local. Il convient de noter que de nombreuses parties prenantes mènent leurs propres actions en matière d'éducation au service du développement durable et que les mesures qu'elles appliquent dans le cadre du Programme d'action mondial ne représentent qu'une partie de leurs efforts dans ce domaine.

25. À ce jour, plus de 520 parties intéressées par l'éducation au service du développement durable se sont engagées à mener des activités dans le cadre du Programme d'action mondial. Il s'agit notamment de décideurs, de responsables institutionnels, d'éducateurs, de jeunes, d'autorités locales et de responsables de la société civile représentant des universités, des organismes d'enseignement, des gouvernements, des réseaux d'enseignants, des organismes des Nations Unies, etc. Les parties concernées ont pris des engagements à l'occasion du lancement du Programme d'action mondial, lesquels prévoient la mise en œuvre d'activités concrètes à l'appui d'un ou plusieurs des cinq domaines d'action prioritaires.

26. Quatre-vingt-dix d'entre elles (dont des représentants de gouvernement, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et du milieu universitaire) ont été choisies comme partenaires principaux et regroupées en cinq réseaux. Les réseaux de partenaires du Programme renforcent les synergies entre les activités des partenaires principaux du Programme et poussent les autres parties prenantes à l'éducation au service du développement durable à agir. Ces réseaux sont des mécanismes utiles pour créer des synergies par l'échange d'informations et la coordination. Ils offrent aussi un cadre utile pour l'échange et le soutien entre pairs.

27. En coopération avec les partenaires principaux, l'UNESCO s'efforce d'obtenir les résultats escomptés suivants :

a) Coordination efficace de la mise en œuvre du Programme; incitation à la création d'un réseau mondial de praticiens dans le domaine de l'éducation au service du développement durable;

b) Présence accrue de l'éducation au service du développement durable dans les programmes d'éducation nationaux et internationaux, ainsi que dans les politiques de développement durable;

c) Intégration des principes de durabilité dans l'environnement pédagogique et de formation;

d) Renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants en matière d'éducation au service du développement durable;

e) Responsabilisation et mobilisation des représentants des jeunes œuvrant dans le domaine de l'éducation au service du développement durable;

f) Intégration des programmes d'éducation au service du développement durable au niveau local.

28. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action mondial a révélé que les partenaires principaux étaient allés au-delà des objectifs qu'ils s'étaient fixés pour chacun des cinq domaines d'action prioritaires. Les constatations suivantes sont soulignées :

a) *Politiques à l'appui de l'éducation au service du développement durable.* L'élaboration de politiques est une activité fondamentale pour l'éducation au service du développement durable et celle dans laquelle le plus grand nombre de partenaires principaux sont engagés. Les stratégies, les principes directeurs et les cadres relatifs à l'éducation au service du développement durable pénètrent de plus en plus les systèmes éducatifs. Depuis le début de 2015 jusqu'à la fin de 2016, les partenaires principaux ont appuyé l'élaboration de 432 documents d'orientation stratégique et de 701 programmes relatifs à l'éducation au service du développement durable, fournissant un soutien technique à l'élaboration de politiques mises en œuvre au niveau national dans 135 pays.

b) *Transformer les environnements d'apprentissage et de formation.* Les réseaux de partenaires du Programme sont utiles pour stimuler les actions visant à transformer les environnements d'apprentissage et de formation. Les stratégies à l'échelle du système d'enseignement sont efficaces pour introduire de diverses façons des activités d'éducation au service du développement durable afin de toucher un grand nombre d'apprenants. Par leurs actions collectives, les partenaires principaux ont soutenu 73 143 établissements d'enseignement et fait participer 2 458 954 apprenants à des activités d'éducation au service du développement durable entre le début de 2015 et la fin de 2016.

c) *Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs.* Les capacités en matière d'éducation au service du développement durable peuvent être renforcées de différentes manières – formations en face à face, échanges professionnels et cours en ligne –, offrant ainsi de nombreux moyens de répondre aux besoins des bénéficiaires du programme. Les activités des partenaires principaux en matière de renforcement des capacités ont bénéficié à 14 873 instituts de formation des enseignants et à 1 540 400 enseignants en 2015 et 2016.

d) *Autonomiser et mobiliser les jeunes.* Les partenaires principaux reconnaissent que la participation des jeunes est essentielle pour le succès de l'éducation au service du développement durable, dans la mesure où ceux-ci ont le pouvoir de multiplier les programmes par l'intermédiaire de leurs réseaux. Ils ont ainsi mobilisé les jeunes au moyen de forums politiques, de formations aux tâches de direction et de conférences. Ensemble, les partenaires principaux ont soutenu 1 718 889 représentants de jeunes et formé 626 192 d'entre eux à devenir des formateurs entre 2015 et 2016.

e) *Accélérer la recherche de solutions durables au niveau local.* Les autorités locales sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable, et les partenariats de réseaux ou entre organisations de la société civile sont une stratégie efficace pour les y associer car ils montrent qu'il importe de renforcer l'adhésion des communautés locales au Programme, ce qui peut être fait dans le cadre d'un processus consultatif. Les partenaires principaux ont aidé les autorités locales à mettre en place 745 activités ou programmes d'éducation au service du développement durable ainsi que 1 192 réseaux/organisations de la société civile chargés de mener des activités d'éducation au service du développement durable en 2015 et 2016.

29. En plus d'assurer la coordination et la promotion du Programme d'action mondial, et de mobiliser autour de ce dernier, l'UNESCO mène des activités de mise en œuvre par l'intermédiaire de projets conjoints dans chacun des domaines d'action prioritaires. Élaborés conjointement par l'UNESCO et des partenaires principaux choisis, ces projets ancrent l'éducation au service du développement durable dans les programmes nationaux et aident à renforcer la vision et la compréhension communes de ses concepts fondamentaux par la mise en place d'une collaboration avec les gouvernements et les autorités locales, la transformation des environnements d'apprentissage, le renforcement des capacités des parties prenantes à l'éducation au service du développement durable, la mobilisation des jeunes, et l'élaboration de politiques et de programmes d'enseignement.

B. Coopération internationale en matière d'éducation au service du développement durable

30. Au niveau mondial, dans le cadre de la gestion et de la coordination du Programme d'action mondial, l'UNESCO fournit des orientations stratégiques visant à intégrer l'éducation au service du développement durable et facilite la coopération entre les États Membres et les parties prenantes afin que ceux-ci collaborent à des actions conjointes, soient les fers de lance de la mise en œuvre des activités, et échangent et mettent en commun leurs compétences techniques, leurs capacités de communication ou leurs ressources.

31. D'autres mécanismes de coordination consacrés à des questions spécifiques appuient les efforts de coopération des Nations Unies dans le domaine de l'éducation au service du développement durable. Il s'agit, entre autres, de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, de l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation, et du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables – en particulier son programme sur les modes de vie durables et l'éducation.

32. Avec l'appui du Gouvernement suisse, le Partenariat des Nations Unies pour l'apprentissage sur les changements climatiques aide 16 pays à adopter une approche stratégique et axée sur les résultats dans le domaine de l'apprentissage sur les changements climatiques. Parmi les partenaires nationaux figurent le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, l'Indonésie, le Malawi, le Niger, l'Ouganda et la République dominicaine. Ce partenariat soutient par ailleurs un programme régional mis en œuvre par les membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

33. L'Université des Nations Unies (UNU) s'attache à promouvoir la coopération multipartite au niveau local et une communauté mondiale de praticiens par l'intermédiaire de son réseau de centres régionaux d'expertise en matière d'éducation au service du développement durable. Ces centres sont des réseaux d'organisations existantes formelles et non formelles qui facilitent l'apprentissage du développement durable dans les collectivités locales. À ce jour, 156 centres sont officiellement reconnus dans le monde. Pour ce réseau mondial, le Programme d'action mondial et sa mise en œuvre ont permis d'orienter les débats sur la planification des activités régionales. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, des centres ont élaboré un plan d'action commun fondé sur les priorités du Programme relatives aux objectifs de développement durable.

34. Le Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité du Programme des Nations Unies pour l'environnement fournit, avec le concours

d'universités du monde entier, une plateforme stratégique et inclusive destinée à la mise en commun des solutions en matière de durabilité, à la promotion de l'éducation au service du développement durable et au soutien de l'intégration des pratiques en matière d'environnement et de durabilité dans les universités. Plus de 570 universités du monde entier font actuellement partie de ce réseau, qui ne cesse de croître.

C. Développement des capacités nationales en matière d'éducation au service du développement durable

35. L'UNESCO et ses partenaires aident les États Membres à renforcer leurs capacités afin d'intégrer l'éducation au service du développement durable à divers niveaux de l'enseignement, notamment les politiques, la planification, les programmes scolaires, l'enseignement et les enseignants, l'éducation communautaire et le matériel pédagogique. Les interventions au niveau national sont un moyen important de renforcer l'engagement politique et la capacité d'utiliser systématiquement l'éducation pour relever les défis mondiaux. La participation des parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre des activités est essentielle pour promouvoir et accroître la viabilité des actions et encourager les synergies avec d'autres programmes.

36. Cet appui consiste notamment à fournir aux États membres des indications sur la manière de mettre en œuvre l'éducation au service du développement durable et à apporter des réponses aux questions clés du développement, telles que les changements climatiques, les risques de catastrophe et la biodiversité. L'UNESCO a par exemple publié, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des directives visant à appuyer l'application, au niveau national, des dispositions de l'article de la Convention sur le climat relatif à l'éducation, notamment l'élaboration de stratégies nationales d'éducation et de sensibilisation aux changements climatiques⁴. Afin de répondre au besoin d'élaborer des outils spécifiques à l'appui de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public en ce qui concerne la biodiversité, l'UNESCO et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont élaboré conjointement un dossier pédagogique sur la biodiversité biologique à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020). Par ailleurs, en ce qui concerne les objectifs de développement durable, l'UNESCO a récemment publié un guide intitulé « L'éducation en vue des objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage », sur la manière dont l'éducation au service du développement durable peut aider à la réalisation de chacun des 17 objectifs.

37. La participation des diverses parties prenantes, en particulier les administrations locales, les universités et les ministères, non seulement dans le domaine de l'éducation mais aussi dans d'autres secteurs, ainsi qu'une coopération et une coordination étroites entre ces parties sont des éléments clés du succès des stratégies institutionnelles globales et des actions de proximité.

38. Le Japon a par exemple établi en mars 2016 un plan national de mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable au titre du Programme d'action mondial, lors d'une réunion interministérielle consacrée à l'éducation au service du développement durable, à laquelle ont participé 11 ministères. Ce plan énonce les

⁴ Voir *Action for climate empowerment: guidelines for accelerating solutions through education, training and public awareness* (2016). Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002464/246435e.pdf>.

mesures à adopter dans le secteur public, le pays assurant ainsi la promotion de l'éducation au service du développement durable au moyen d'une stratégie gouvernementale globale. Le Japon a également organisé une table ronde sur l'éducation au service du développement durable, à laquelle ont participé 23 spécialistes et parties concernées, dont des enseignants, des spécialistes nationaux de l'éducation et des universitaires, afin d'examiner la mise en œuvre du Programme et de discuter de la voie à suivre. De nombreux efforts sont entrepris dans ce contexte.

39. En tant qu'État fédéral, l'Allemagne a lancé un vaste processus participatif et multipartite pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche a mis en place un programme national de haut niveau, des forums d'experts et des réseaux de partenaires rassemblant plus de 600 représentants de la politique, des sciences, du secteur privé et de la société civile. Ensemble, ils déterminent et font progresser la mise en œuvre du Programme au niveau national. En 2017, l'Allemagne a adopté un plan d'action national sur l'éducation au service du développement durable fixant des objectifs et détaillant les mesures destinées à renforcer l'éducation au service du développement durable dans tous les domaines et à tous les niveaux du système éducatif. Une fois par an, une conférence nationale de toutes les parties prenantes est organisée pour permettre à celles-ci d'échanger des idées, de présenter des pratiques novatrices et d'intensifier les activités menées dans ce domaine. Un système de prix met en lumière les bonnes pratiques renforçant l'éducation au service du développement durable et montre de quelle façon la durabilité peut être intégrée dans les structures du système éducatif allemand. Un processus national a été mis en place pour assurer le suivi de l'éducation au service du développement durable, et un ensemble d'indicateurs nationaux sera élaboré dans ce domaine.

40. Le Kenya, le Costa Rica et le Viet Nam sont financés par le fonds-en-dépôt japonais pour l'éducation au service du développement durable aux fins de la mise en œuvre du domaine d'action prioritaire 1 du Programme d'action mondial, relatif à l'élaboration de politiques. Le Kenya a ainsi adopté en mars 2017 une politique relative à l'éducation au service du développement durable dans le secteur de l'éducation. Celle-ci a été élaborée au moyen d'un processus consultatif national, en tenant compte de l'engagement déjà contracté par toutes les parties prenantes du pays dans le cadre des plans nationaux de développement pour le développement durable. Dans un deuxième temps, le pays prévoit de mener des campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation au service du développement durable dans ses 47 comtés. Le Costa Rica a mis au point des politiques en matière d'éducation au service du développement durable qui donnent actuellement lieu à l'élaboration de plans d'action intégrant des programmes spécifiques de renforcement des capacités. Le Viet Nam a mis au point des outils de renforcement des capacités et publié des notes d'orientation concernant l'éducation au service du développement durable à l'intention des responsables de l'élaboration et de l'exécution des politiques dans ce domaine. Dans ces trois pays, un large éventail de parties prenantes de différents ministères et secteurs participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à l'éducation au service du développement durable.

41. La Commission nationale coréenne pour l'UNESCO a mené des recherches en vue de définir une stratégie en matière d'éducation au service du développement durable à l'échelle de l'établissement d'enseignement, et met en œuvre cette dernière dans des écoles associées de l'UNESCO en République de Corée. En 2016, la Commission a soutenu des collectifs de professeurs d'établissements d'enseignement professionnel associés, en s'intéressant spécifiquement à la question de la durabilité dans les programmes scolaires, l'enseignement, la

pédagogie, les actions scolaires, les installations et les relations avec la communauté dans les écoles concernées. Seize de ces collectifs ont bénéficié de l'appui de la Commission et 70 enseignants d'écoles associées ont participé à un atelier de renforcement des capacités consacré à la stratégie en matière d'éducation au service du développement durable à l'échelle de l'établissement d'enseignement. Les résultats de ces activités seront diffusés auprès de toutes les écoles associées de Corée comme des exemples de bonnes pratiques.

42. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Centre international suédois pour l'éducation au service du développement durable collaborent avec l'UNESCO et d'autres partenaires pour intégrer l'éducation au service du développement durable dans la formation des enseignants dans la région de la SADC. Une démarche de type « projet de changement » a été adoptée afin d'institutionnaliser l'éducation au service du développement durable dans la formation des enseignants. Cette méthodologie vise à susciter des changements nécessaires pour la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial. Plus de 40 projets de changement à différents stades d'exécution bénéficient actuellement d'un soutien.

D. Renforcement de l'éducation au service du développement durable

43. La théorie du changement qui unit les partenaires principaux et d'autres parties prenantes du Programme repose sur les cinq domaines d'action prioritaires. Pour porter ses fruits, l'éducation au service du développement durable nécessite un environnement politique favorable, une transformation des environnements d'apprentissage, des éducateurs formés, une mobilisation de la jeunesse et des solutions locales. Les partenaires principaux mettent en œuvre des programmes visant à susciter un changement dans chacun de ces domaines et collaborent avec des partenaires locaux pour ancrer l'éducation au service du développement durable au niveau local. Une approche globale et locale est favorisée.

44. Le renforcement de l'éducation au service du développement durable est rendu possible par la multiplication des activités menées par les réseaux de partenaires et facilité par l'échange d'informations et les projets conjoints. Le nombre des programmes conduits par les partenaires principaux augmente, impliquant un nombre croissant de personnes et de communautés. Leur contenu est également renforcé et élargi. Les réseaux de partenaires sont des collectifs efficaces pour faire avancer la mise en œuvre et le renforcement de l'éducation au service du développement durable. En mettant les bonnes pratiques en avant, ils jouent en outre un rôle essentiel s'agissant de repérer les projets et initiatives susceptibles d'être transposés à plus grande échelle.

45. Financé par le Gouvernement japonais et décerné pour la première fois en 2015, le prix UNESCO-Japon de l'éducation au service du développement durable récompense les meilleurs projets imaginés par des particuliers, des institutions et des organisations dans le domaine de l'éducation au service du développement durable, sur la base de trois critères de sélection : la transformation, l'intégration et l'innovation. Ce prix est un bon moyen d'apporter de la reconnaissance et de la visibilité aux personnes et organisations qui assurent la promotion de l'éducation au service du développement durable sur le terrain. Il est unique par son approche par programmes, qui se poursuit au-delà de la cérémonie de remise des prix et prévoit un soutien aux activités ainsi qu'un suivi régulier avec les lauréats, comprenant notamment l'organisation de manifestations nationales et régionales.

E. Suivi de l'éducation au service du développement durable

46. Mesurer l'impact des mesures prises est l'un des enjeux du Programme 2030. L'indicateur pour la cible 4.7 des objectifs de développement durable, adopté par l'Assemblée générale en juillet 2016, permet d'évaluer dans quelle mesure l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont intégrées dans les politiques nationales d'éducation, les programmes scolaires, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. La cible 4.7 met l'accent sur les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, en étroite adéquation avec le Programme 2030. Mesurer et suivre les avancées du Programme présente des difficultés particulières, et l'UNESCO recueille sans cesse des données pouvant servir à suivre les progrès réalisés en matière d'éducation au développement durable et dans des domaines connexes.

47. Une analyse récente publiée dans le Rapport mondial de suivi sur l'éducation de 2016 sous le titre « L'éducation pour les peuples et la planète : créer des avenir durables pour tous » montre que l'intégration de l'éducation au service du développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les programmes scolaires demeure un défi. Par exemple, alors que 73 % des 78 pays pour lesquels des données étaient disponibles ont utilisé le terme clef « développement durable », seuls 36 % d'entre eux ont intégré la notion de changements climatiques. Les termes « citoyenneté mondiale » et « identité mondiale » figuraient dans les programmes de seulement 42 % des pays.

48. Dans la mesure où les principes de la Recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales sont en étroite adéquation avec la cible 4.7 des objectifs de développement durable, les rapports des pays sur l'application de la Recommandation sont considérés comme la principale source de données pour l'indicateur relatif à cet objectif. Tous les quatre ans, l'UNESCO invite les États Membres à présenter ces rapports d'activité. À ce jour, cinq cycles d'établissement des rapports ont été achevés. Le sixième a débuté en 2016 à la suite de l'adoption de la version révisée du questionnaire destiné à recueillir des données pertinentes pour l'indicateur relatif à l'objectif 4.7. Des rapports nationaux ont été présentés par 83 pays. Les données obtenues seront également utilisées pour faire le point sur l'objectif 12.8, sur les modes de vie durables, et l'objectif 13.3, sur l'éducation aux changements climatiques.

49. En 2015, l'UNESCO a commandé une étude sur les anciens rapports de pays sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 pour les cycles pour lesquels des données étaient disponibles (cycles 3 à 5)⁵ afin d'évaluer dans quelle mesure l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale étaient intégrées dans les politiques des pays déclarants. Les résultats de l'analyse de 94 rapports (dont 37 ont été établis entre 2005 et 2008 et 57 entre 2009 et 2016) ont montré que plus de la moitié des pays ayant répondu ont intégré l'éducation au service du développement durable dans leurs politiques nationales d'éducation. Ils ont également montré que si l'intégration de l'éducation au service du développement durable dans les programmes scolaires est de plus en plus obligatoire, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'intégrer également dans la formation des enseignants.

⁵Voir *Historical efforts to implement the UNESCO 1974 Recommendation on Education in light of 3 SDGs Targets*. Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002472/247275E.pdf>.

50. L'UNESCO collabore également avec l'International Association for the Evaluation for Educational Achievement à une étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les connaissances, la compréhension, les compétences, les croyances, les attitudes et les comportements relatifs à l'éducation au service du développement durable et à l'éducation à la citoyenneté mondiale.

51. L'UNESCO publie des informations et des données sur les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif de développement durable 4.7 par l'intermédiaire d'une page Web dédiée intitulée « Apprendre à vivre ensemble de manière durable (ODD 4.7) : tendances et progrès accomplis ». Cette page fournit aux décideurs, aux acteurs de l'éducation concernés et au grand public des informations qui peuvent aider à suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale en vue d'atteindre la cible 4.7 des objectifs de développement durable. On y trouve des informations tirées d'ensembles de données régionaux, multinationaux ou nationaux ainsi que d'autres instruments, des éléments divers et des liens vers des ensembles de données concernant les progrès réalisés en vue d'atteindre la cible 4.7, de même que les principales conclusions des études et analyses de données de l'UNESCO.

IV. Perspectives d'avenir

A. L'avenir de l'éducation au service du développement durable

52. Le cadre actuel du Programme d'action mondial prendra fin en 2019. Pour préparer la prochaine étape de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a lancé une série de consultations et de colloques sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable afin de relever les défis liés à cette question en tenant compte des changements qui se produisent dans le monde. Cette série se compose de quatre colloques, sur les thèmes suivants : les choix durables; quels enseignements transmettre et de quelle manière; l'éducation au service du développement durable dans un contexte de pauvreté; l'environnement économique futur et la production et la consommation durables. Afin de réfléchir aux résultats de ces colloques, de plus vastes consultations sont prévues en 2018 à l'intention des partenaires principaux et des acteurs de l'éducation au service du développement durable, ainsi que des États membres. Les conclusions des colloques et consultations seront synthétisées dans un exposé de principes, lequel sera présenté aux organes directeurs de l'UNESCO afin d'éclairer les décisions de ces derniers sur l'avenir du Programme et l'orientation des programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au service du développement durable.

53. L'UNESCO entend ainsi placer l'éducation au service du développement durable à l'avant-garde des efforts déployés pour parvenir au développement durable dans le monde entier. L'engagement des États membres étant crucial pour poursuivre l'intégration de l'éducation au service du développement durable, il convient d'encourager et de soutenir l'implication de ceux-ci dans la conception d'une future stratégie pour l'éducation au service du développement durable qui tienne compte de leurs besoins particuliers et de leurs priorités.

B. Recommandations

54. Jusqu'à présent, l'UNESCO a encouragé l'éducation au service du développement durable en tant qu'élément crucial pour permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs

nécessaires pour prendre des décisions éclairées et agir de façon responsable pour l'intégrité de l'environnement, la viabilité économique et une société juste. Afin de surmonter les obstacles aux modes de vie durables, il est essentiel d'encourager et de cultiver la créativité et la collaboration entre les disciplines. Des efforts ont été entrepris pour intégrer l'éducation au service du développement durable dans les politiques d'éducation, les programmes scolaires et la formation des enseignants. Les programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au service du développement durable portent sur les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité. Les décideurs, les institutions, les enseignants, les jeunes et les collectivités locales sont les groupes cibles du Programme d'action mondial.

55. Nombre de ces orientations et décisions stratégiques demeurent valables, mais leur pertinence et leur efficacité pourraient devoir être réévaluées en tenant compte de l'évolution de la situation dans le monde, y compris dans les domaines suivants :

a) *Le développement durable comme mode de vie* : Les jeunes en particulier abordent la question de la durabilité comme un choix de mode de vie et démontrent un attachement à certaines valeurs. Lorsqu'elle est axée sur certains défis de durabilité particuliers, l'éducation au service du développement durable ne leur parle pas de manière efficace;

b) *Un véritable engagement de la jeunesse* : Trouver de nouveaux moyens d'autonomiser et de mobiliser la jeunesse est une nécessité récurrente en matière d'éducation au service du développement durable, dans la mesure où les besoins des jeunes et les circonstances évoluent constamment. Le rôle des jeunes, notamment, doit être redéfini, en adéquation avec la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021). Les jeunes ne doivent plus être considérés comme les bénéficiaires des actions menées mais comme des acteurs engagés, des agents du changement et des partenaires dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions concernées. Pour être pertinente, l'éducation au service du développement durable doit constamment être adaptée en fonction des contributions des jeunes;

c) *L'éducation pour le développement des connaissances et des compétences contre l'éducation pour le développement de valeurs et l'autonomisation* : Les systèmes d'éducation actuels, axés sur des matières précises et des connaissances spécialisées, ne sont pas adaptés à l'autonomisation en vue du développement durable. Avec son approche holistique et humaniste, l'éducation au service du développement durable doit continuer à s'efforcer de faire évoluer une éducation qui privilégie les connaissances et les compétences, et promouvoir des valeurs et des comportements propices à des choix viables;

d) *Les progrès technologiques et l'éducation* : À l'ère d'Internet, l'apprentissage peut avoir lieu n'importe où et n'importe quand, les apprenants devenant eux-mêmes les principaux acteurs du recueil et de l'analyse d'informations. Cela nécessite de revoir le rôle de l'enseignement de type classique, et plus particulièrement celui des enseignants, afin de mettre davantage l'accent sur le développement des compétences nécessaires à la réflexion critique et le développement de la personne dans son ensemble;

e) *Les solutions technologiques pour le développement durable* : Les progrès technologiques comme les villes intelligentes commencent à apporter des solutions à des problèmes déjà anciens liés au développement durable, appuyant voire dépassant certains efforts éducatifs visant à changer les gens, leurs attitudes et leurs comportements;

f) *La démarche citoyenne et l'importance de la communauté* : Dans de nombreux pays, les messages de l'éducation au service du développement durable

sont de plus en plus intégrés dans des actions citoyennes qui se déroulent en dehors du système éducatif classique. Au-delà des salles de classe, la communauté est en train de devenir un important lieu d'action pour l'éducation au service du développement durable;

g) *Pays en développement et pays développés* : Le choix d'un mode de vie durable n'a pas nécessairement la même signification selon le contexte économique, en raison de la pauvreté, d'un taux de chômage des jeunes élevé et d'autres facteurs. La promotion de l'éducation au service du développement durable doit tenir compte de ces différences;

h) *Les objectifs de développement durable* : L'éducation est essentielle pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. Par conséquent, il se peut que l'UNESCO doive élargir la portée de son programme d'éducation au service du développement durable, qui met l'accent sur certains domaines spécifiques comme les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité. Un partenariat élargi et une coopération plus étroite avec des acteurs clefs peuvent aussi s'avérer nécessaires.

V. Conclusion

56. L'éducation est la clef d'un avenir meilleur et plus durable pour les générations présentes et à venir⁶. Afin de mettre en œuvre le Cadre d'action Éducation 2030 et d'atteindre ses objectifs, un engagement durable et accru des gouvernements et de tous les partenaires est nécessaire.

57. L'éducation au service du développement durable, facteur clef et catalyseur du développement durable, n'a cessé de progresser. Elle a ouvert la voie à un nombre toujours plus grand d'apprenants, d'éducateurs, de décideurs et d'autres parties prenantes qui reconnaissent l'importance de la responsabilité collective pour relever les défis mondiaux et construire des sociétés plus durables et résilientes.

58. L'apprentissage d'un mode de vie durable est une entreprise de longue haleine qui nécessite l'attention et la participation de tous. Afin de progresser vers un monde durable, juste et sans laissés pour compte, les États membres et autres parties concernées devraient continuer de renforcer l'éducation au service du développement durable en mettant en œuvre les cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action mondial – politiques, environnements d'apprentissage, éducateurs, jeunes et collectivités locales –, ainsi qu'en encourageant et en soutenant l'éducation au service du développement durable dans tous les pays.

⁶ Voir également Worldwatch Institute, *State of the World – EarthEd: Rethinking Education on a Changing Planet* (2017).